Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT-RÉGION DE MAYOTTE

ASSEMBLÉE DE MAYOTTE

Commission Permanente du mardi 26 mai 2026

Membres en exercice : 26
Présents : 17
Procuration(s) : 4
Absent(s) : 5
Nombres de votants : 21
Votes pour : 21
Vote(s) contre : 0
Abstention(s) : 0
Date de la convocation : mercredi 13 mai 2026

DELIBERATION N°DL_CP2026_0108

Relative à l'implantation d'une structure locale de recyclage du plastique à Mayotte à la suite d'un AAP « Economie circulaire à Mayotte » ADEME Réunion/Mayotte

L'an deux mille vingt-six, le vingt-six mai, à 09h00, l'Assemblée de Mayotte s'est réunie en Commission Permanente, en application de l'article L. 3121-19 du code général des collectivités territoriales, sur convocation et sous la présidence de Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Conseil départemental de Mayotte.
Cette séance s'est tenue à l'hémicycle Younoussa BAMANA.

Étaient présents :
Monsieur Ben Issa OUSSENI, Monsieur Soibahadine NDAKA, Monsieur Ali OMAR, Madame Bibi CHANFI, Monsieur Daoud SAINDOU MALIDE, Monsieur Soula SAID SOUFFOU, Madame Nadjima SAID, Madame Rosette VITTA, Monsieur Alain SARMENT, Madame Zamimou AHAMADI, Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI, Madame Echati ISSA, Monsieur El Anrif HASSANI, Monsieur Nadjayedine SIDI, Monsieur Saindou ATTOUMANI, Madame Hélène POLLOZEC, Madame Zaounaki SAINDOU

Étaient représentés :
Madame Mariam SAID KALAME donne pouvoir à Madame Hélène POLLOZEC,
Madame Farianti MDALLAH donne pouvoir à Monsieur Ali OMAR,
Monsieur Elyassir MANROUFOU donne pouvoir à Monsieur Alain SARMENT,
Madame Laini ABDALLAH BOINA donne pouvoir à Madame Maymounati MOUSSA AHAMADI,
donne pouvoir à Monsieur Soula SAID SOUFFOU

Étaient absents :
Madame Zouhourya MOUAYAD BEN, Monsieur Madi Moussa VELOU, Monsieur Abdoul KAMARDINE, Monsieur Daniel ZAIDANI, Madame Soihirat EL HADAD

Secrétaire de séance désignée :
Madame Hélène POLLOZEC

Le Président constate que le quorum est atteint,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0197 du 1er juillet 2021 relative à l'élection de Monsieur OUSSENI Ben Issa, Président du Conseil Départemental de Mayotte ;
Vu la délibération n°DL_AP2021_0203 du 19 juillet 2021 relative aux délégations d'attributions du Conseil Départemental données à sa Commission Permanente ;
Vu la délibération n°DL_AP2026_0064 du 25 mars 2026 relative à l'adoption du Budget Primitif 2026 du Département- Région de Mayotte ;

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Considérant le rapport n°2026-03036 de Monsieur le Président de l'Assemblée de Mayotte ;
Considérant l'avis de la Commission Administration générale, Transport et Transition Ecologique en date du 19 mai 2026.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des présents et des représentés,
L'Assemblée de Mayotte,

DECIDE

Article 1 : d'approuver la convention de subvention de **237 871,95 euros** pour l'implantation d'une structure locale de recyclage du plastique à Mayotte à la suite d'un AA « Economie circulaire à Mayotte » ;

Article 2 : d'autoriser le Président de l'Assemblée de Mayotte à signer tous les actes nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération ;

Article 3 : en application des dispositions de l'article R.421-1 et suivant du code de justice administrative, cette délibération peut faire l'objet de recours devant le Tribunal Administrative de Mamoudzou dans les deux mois qui suivent sa publication et sa transmission au Représentant de l'Etat dans le Département-Région de Mayotte.

Pour extrait certifié conforme
Le Président de l'Assemblée de Mayotte

Ben Issa OUSSENI

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

DÉPARTEMENT - RÉGION
MAYOTTE
www.mayotte.fr

CONVENTION PORTANT ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION A LA SOCIETE DE L'ESS HABIT'AME POUR SON PROJET D'IMPLANTATION D'UNE STRUCTURE DE RECYCLAGE DU PLASTIQUE A MAYOTTE à la suite d'un AAP « Economie circulaire à Mayotte » ADEME Réunion/Mayotte

N° XX/ECONOMIE CIRCULAIRE/XXX/XXX/CD du XX/XX/2025

Intitulé du projet : Implantation d'une structure de recyclage du plastique à Mayotte

PROJET

Entre :

Le Département/Région de Mayotte représenté par Monsieur Ben Issa OUSSENI, Président du Département/Région de Mayotte, désigné ci-après « Département/Région de Mayotte » D'une part,

Et

HABIT'AME SARL de l'ESS, Société à responsabilité limitée (ESUS), dont le siège social est situé à Rue de la Geôle – Cz Wenka Culture, Kaweni – 97600 Mamoudzou et désignée sous le terme « Habit'Âme », représentée par sa gérante, Madame Hannah DOMINIQUE. D'autre part,

Il est convenu et arrêté ce qui suit :

PRÉAMBULE

Vu les Règles générales d'attribution des aides du Département/Région de Mayotte, et conformément à la délibération n°2026-XXXXXX du JOURS MOIS ANNEE relative à XXXXXXX, le Département/Région de Mayotte a convenu de soutenir le programme d'actions mentionné dans la présente convention d'objectifs et dans les conditions énumérées ci-dessous.

Vu la demande d'aide présentée par le Bénéficiaire en date du 22/08/2022 au titre du volet 5 de l'Appel à projet « Economie Circulaire » « Volet 5 : **Recyclage et valorisation (dont gestion et traitement des biodéchets) »**, conjoint ADEME et le Département/Région de Mayotte,

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Vu l'avis favorable de la Commission Locale des Aides de l'ADEME Co-financeur en date 06/07/2023,

Vu les réalisations et l'impact de la jeune structure sur le territoire,

Aussi, par délibération n°.....2026_..... en date du / /2026, le Département/Région de Mayotte a accordé une subvention de **237 871,95 euros** à Habit'Âme pour la réalisation de son projet d'implantation d'une structure de recyclage du plastique à Mayotte.

ARTICLE 1 – OBJET DE LA CONVENTION

La présente Convention de financement a pour objet de définir les caractéristiques de l'Opération envisagée et de fixer le montant, ainsi que les conditions d'attribution et d'utilisation de l'Aide accordée au Bénéficiaire par le Conseil Départemental.

ARTICLE 2 – DEFINITION DE L'OPERATION

L'Opération envisagée est la suivante : Implantation d'une structure de recyclage du plastique à Mayotte.

2.1 Contexte

A Mayotte, l'augmentation importante et rapide de la population impacte fortement la production de déchets ainsi que la situation critique du logement avec de nombreux logements insalubres. Ce phénomène est d'autant plus criant depuis le passage du cyclone Chido.

Face à ces deux problématiques grandissantes, plusieurs acteurs se sont regroupés autour du projet d'Habit'âme : implanter une structure de recyclage du plastique à Mayotte. Celui-ci est porté par trois architectes (deux depuis le féminicide de Nadine Seon) engagés pour une île durable à Mayotte, un professeur d'histoire-géographie engagé dans la vie associative locale et d'une contrôleuse de gestion à la casquette économie sociale et solidaire. Deux cabinets d'architecture sont également associés (Tand'M Architectes et Co-Architectes).

Le gisement existant de matière plastique a été évalué. Le plastique compose 11% des ordures ménagères résiduelles (OMR) à Mayotte, soit une estimation qui porte à 24Kg par an la quantité de déchet plastique par habitant.

CITEO collecte et trie environ 40 Tonnes de plastique par an. En 2017, c'est ainsi « 6 270 tonnes de plastiques enfouies à Dzoumogné », s'agissant uniquement des OMR. Les gisements réels présents sur l'île sont donc bien plus conséquents, en particulier les plastiques issus du BTP ou de l'automobile par exemple.

Habit'âme veut agir de manière collective et éthique en proposant une solution qui réponde aux trois constats suivants :

- Manque de structure pour intégrer les jeunes et les former, couplé à un

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

chômage de masse et des populations exclues de l'emploi.

- Amoncellement des déchets et absence de solution efficace de collecte et de traitement local.
- Absence de matériaux de construction locaux en quantité suffisante.

2.2 Description

Le projet de l'entreprise se compose de deux grandes phases. La première, concernée par cette convention, est la phase de lancement et d'expertise.
Habit'Âme veut proposer une solution innovante pour dépolluer l'île des déchets plastiques en créant à Mayotte un lieu de recyclage et de réemploi de ces déchets. Dans cette phase de lancement, le projet pourrait transformer jusqu'à 100 tonnes de déchets plastique par an en pleine capacité. Les produits sont conçus principalement grâce à la technologie libre de droit Precious Plastic (procédé mécanique) et Plastic Odyssey. Les déchets plastiques sont d'abord lavés, triés puis séchés avant d'être broyés puis fondus. Une fois fondus, ils peuvent prendre la forme choisie grâce au moule conçu spécifiquement.

L'équipe du projet travaille avec des machines de taille non industrielle mais faciles d'utilisation qui permettent de produire les différents objets prototypes. La presse et l'extrudeuse façonneront des plaques et des barres pour la fabrication d'éléments d'ameublement.
Le projet veut insérer des publics éloignés de l'emploi (IAE) et réaliser en parallèle de la recherche et développement pour préparer la phase suivante. Une veille est effectuée sur l'avancement de projets similaires, qu'il s'agisse de la technologie Precious Plastic ou d'autres entreprises.

Habit'Âme travaillant dans un écosystème complémentaire, l'accès au gisement de déchets plastique est assuré.
Pour compléter la collecte, il sera proposé, moyennant finances, la réalisation d'une collecte solidaire sur le système de gratification « plastique contre bon d'achat ou biens de première nécessité » grâce à des partenariats avec des acteurs locaux (producteurs, doukas, etc.) à établir.

La collecte est prévue à 500 Kg/mois soit 6 tonnes par an les trois premières années. Elle devrait augmenter avec le temps (meilleure structuration et plus de reconnaissance sur le territoire).
En parallèle, des actions de sensibilisation auprès de différents publics seront organisées.
<u>Planning prévisionnel actualisé</u>

- Réception des premières machines en 2023 ;

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

- Aménagement d'un premier conteneur de 40 pieds en 2023 ;
- Réception des machines complémentaires et du second conteneur de 40 pieds en octobre 2023 ;
- Mise en service de l'installation novembre 2023 ;
- Lancement des premiers tests dès novembre 2023
- Premiers recrutements en mars 2024 ;
- Premiers recrutements en insertion en 2024 ;
- Journée porte ouverte et lancement de la commercialisation décembre 2024 ;
- T1 2025 (reporté T1 2026 suite à Chido) déménagement vers un site plus grand pour permettre une capacité de production à 100% des machines et lancement de la phase 1.2 : accroissement progressif de la capacité de production.

<u>Perspectives du projet suite à la première phase :</u>

La deuxième phase correspond au changement d'échelle, c'est-à-dire à l'industrialisation. Elle se fera en 2026, le projet ayant pris du retard dans l'attribution du foncier et l'impact du cyclone Chido, et en deux étapes. C'est la phase 1.2, les prémices de l'industrialisation qui est concernée par cet appel à projet.

Dans cette deuxième phase (1.2), Habit'âme maitrisera les procédés de fabrication et passera à la phase de production en « semi industrie » caractérisés par un changement de site, des investissements complémentaires plus productifs et des aménagements adaptés au rythme de production attendu.

L'objectif est de proposer cette solution de recyclage en ciblant des éléments de construction locaux et performants, innovants, tout en participant à la formation professionnelle de publics éloignés de l'emploi et du système scolaire classique.

Tous les types de plastiques seront collectés et recyclés comme le PEHD, PS, etc. issus du secteur du BTP ou de l'automobile, à l'exception du PET dans cette phase. En pratique, très peu de ces déchets sont collectés et revalorisés, les professionnels devant payer pour s'en débarrasser. La stratégie d'Habit'Âme sera donc de ratifier des partenariats sur les chantiers de construction ou avec les éco-organismes concernés.

Habit'Âme est ainsi conventionné par Eco Maison pour le recyclage des déchets plastiques issus des mobiliers de jardin et PMCB (bâtiment) pour un commencement en 2026.

La R&D fait partie du quotidien de l'entreprise car indispensable à sa réalisation.

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Si Habit'Âme est suffisamment structurée à ce moment-là, l[illegible] développer un "pôle fonctions support" pour proposer ses services aux petites structures, à tarification solidaire, tout en permettant la montée en compétences de jeunes étudiants mahorais grâce à l'apprentissage (paie, RH, comptabilité générale et analytique, contrôle de gestion).

2.3 Objectifs et résultats attendus

Les objectifs sont multiples et regroupés autour des 3 axes fondateurs du projet :

1) Axe social – insertion - formation

- Création de 10 emplois et taux d'insertion fort des publics exclus salariés en insertion (70% minimum) ;
- Embauche d'apprentis et de stagiaires pour les former à des métiers nouveaux et leur donner envie de travailler à Mayotte au service du développement de l'île ;
- Ouverture d'une l'école de production (qui sera portée par une association soutenue par Habit'Âme SARL et l'Union pour l'Enfance) pour septembre 2027 pour former les jeunes non scolarisés ou en décrochage dès 14 ans ;
- Compréhension des enjeux liés au tri et à la réduction des déchets pour les publics sensibilisés.

2) Dépollution de l'île

- Revalorisation dès 2025 de 100 tonnes de plastique par an puis 1000 tonnes en phase 2.
- Production de produits 100% recyclables (cycle quasi « infini »)

3) Amélioration des conditions de logement et production immédiate de matériaux locaux

- En phase 1, l'objectif est d'élargir chaque année la gamme de produit, en développant systématiquement un produit « tout public » accessible à tous et un produit « personnalisable » haut de gamme. Les matériaux de second œuvre sont produits depuis l'été 2024 et les meubles et plan de travail ainsi que du mobilier urbain sont produits depuis le premier trimestre 2025 ;
- La phase 2 acte le développement d'une large gamme de matériaux de second œuvre et la certification des tuiles (toiture et bardage).

PROJET

ARTICLE 3 – DUREE CONTRACTUELLE DE L'OPERATION ET LIVRABLES

3.1 La durée contractuelle de l'Opération ainsi envisagée sera de 18 mois à compter de la date de notification de la présente Convention de financement.

3.2 Afin de permettre au Département/Région de Mayotte de suivre le déroulement de l'Opération envisagée, le Bénéficiaire devra remettre au Département/Région de Mayotte les documents indiqués ci- après, dont certains sont issus de la demande de suivi de la convention signée entre Habit'Âme et l'ADEME.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Un Rapport d'avancement à remettre 6 mois après la notification de la convention contenant

Présentation de l'avancement du projet :

- Aménagement du site ;
- Acquisition des équipements et installations ;
- Les détails des productions à base de matières plastiques.

Les indicateurs du projet :

- quantité de déchets plastiques récupérés ;
- quantité de déchets plastiques transformés ;
- nombre d'emplois créés.

Un Rapport final à remettre avant la fin de la durée contractuelle de l'opération contenant :

- Une attestation de réception et de mise en service de l'installation ;
- Une attestation d'atteinte des objectifs ;
- Les éventuelles modifications de l'opération et les éventuelles difficultés rencontrées ;
- Des éléments d'appréciation sur le fonctionnement de l'installation :
- La quantité totale de produits/objets et déchets collectés (avec le détail par flux) ;
- Le taux de réemploi/réutilisation ;
- Le pourcentage de déchets valorisés en distinguant la part vers recyclage / valorisation matière, la part enfouissement ou tri ;
- Le nombre des utilisateurs et leur activité
- Le nombre d'emplois créés ;
- Le suivi qualitatif et quantitatif mis en place et les évaluations proposées (mesures, outils de suivis, etc.) ;
- Quelques photos illustrant la mise en œuvre et l'exploitation de l'opération ;
- Les supports de communication comprenant le logo des financeurs dont celui du Conseil Départemental.

Il peut également contenir tout autre élément que le bénéficiaire jugera utile de joindre en annexe tel que des photos du site et des équipements, des supports de présentation des équipements, etc.

PROJET

ARTICLE 4 – COUT TOTAL ET DEPENSES ELIGIBLES

Le coût total prévisionnel de l'Opération est de 729 004,50 euros dont la répartition par poste de dépenses figure ci-après et détaillé en annexe. Il est établi que l'ADEME prend en charge un financement à hauteur de **343 570,15 euros** maximum.

Pour rappel, il est établi dans l'appel à projet le taux d'aide maximum ci-après :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Type d'opérations	Intensité MAXIMALE de l'aide sur les dépenses éligibles	l'assiette éligible
Investissements	Activité économique : 50 % (GE), 60 % (ME), 70 % (PE) Activité non économique : 70 %	
Actions ponctuelles de communication, de formation et d'animation	Animation : 70 % Communication et formation : 50 % Aide attribuée dans le respect du règlement De minimis pour le secteur économique	

GE : Grande Entreprise ; ME : Moyenne Entreprise ; PE : Petite Entreprise (cf. paragraphe 4)
**ETPT : Équivalent Temps Plein Travaillé*

Pour l'aide à l'investissement :

Détails des coûts exprimés en HTR (Hors taxes récupérables auprès du Trésor public)	**Coût total prévisionnel (en euros)**
Équipements / Investissements	662 149,50 €
Autres dépenses de fonctionnement (hors RH et charges courantes)	66 855,00 €
TOTAL	**729 004,50 €**

Pour l'aide aux actions ponctuelles de communication, de formation et d'animation :

Détails des coûts exprimés en HTR (Hors taxes récupérables auprès du Trésor public)	**Coût total prévisionnel (en euros)**
Équipements / Investissements	2 500 €
Charges de fonctionnement (RH uniquement : animation et formations internes ou prestataire)	103 250 €
Aide à la gratification des déchets (tarification solidaire)	22 300 €
TOTAL	**128 050 €**

PROJET

Seules les dépenses réalisées entre la date de demande d'Aide (22/08/2022) et la date de fin de l'Opération sont éligibles à l'exception des dépenses liées à l'établissement du certificat de contrôle.

ARTICLE 5 – NATURE ET MONTANT DE L'AIDE ATTRIBUEE

L'Aide attribuée par le Département/Région de Mayotte d'un montant de **237 871,95 euros** est calculée comme indiqué ci-après.

Pour l'aide à l'investissement :

Une Aide prévisionnelle déterminée par application d'un taux d'aide de 22,9 % sur

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

les dépenses éligibles soit un montant de 167 444,45 euros.

Pour l'aide aux actions ponctuelles de communication, de formation et d'animation

Une Aide prévisionnelle déterminée par application d'un taux d'aide de 55 % sur les dépenses éligibles soit un montant de 70 427,5 euros.

L'Aide ainsi accordée n'entre pas dans le champ d'application de la TVA du fait du non-assujettissement du Bénéficiaire à la TVA.

ARTICLE 6 – REGLES ET MODALITES DE VERSEMENT

Le montant fixé à l'article 5 ci-dessus sera versé au Bénéficiaire par le Département selon les modalités ci-dessous.

PROJET

N°	Echéance	% du montant de l'aide	Montant du versement	Justificatif(s) à fournir
1	Avance à notification	60 %	142 723,17 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire
2	Intermédiaire	25 %	59 467,99 €	- un état récapitulatif des dépenses certifié sincère par le représentant légal du Bénéficiaire, attestant de l'exécution de 25 % des dépenses éligibles à justifier - un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - le rapport d'avancement mentionné à l'article 3
3	solde	15 %	35 680,79 €	- un relevé d'identité bancaire à jour au nom du Bénéficiaire - un certificat de contrôle établi et signé par un comptable public, un commissaire aux comptes ou un expert-comptable indépendant ou à défaut de certificat de contrôle, les copies des factures d'un montant supérieur ou égal à 500€ TTC ou toute autre pièce de valeur probante permettant de justifier les dépenses réalisées pour l'opération - le rapport final mentionné à l'article 3

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

L'Aide totale sera réajustée si le montant des dépenses éligibles [illegible] montant des dépenses éligibles prévisionnelles à justifier.

Cet ajustement se fera en appliquant aux dépenses éligibles réelles et justifiées, les taux d'aide indiqués à l'article 5.

Le montant du solde de l'aide pourra être revu au prorata de l'atteinte des objectifs ou de la réalisation des performances attendues de l'Opération indiqués sur l'attestation à fournir au regard de l'engagement initial.

Les versements seront effectués sur le compte bancaire ouvert au nom du Bénéficiaire dont l'IBAN figure ci-dessous :

IBAN : FR76 1695 8000 0128 8761 1988 278 BIC/SWIFT : QNTOFRP1XXX

ARTICLE 7 – MODIFICATION DU PROGRAMME

Toutes les modifications financières ou matérielles du programme doivent être notifiées par écrit au Conseil Départemental de Mayotte.

ARTICLE 8 – OBLIGATIONS COMPTABLES

Habit'Âme s'engage à :

- Adopter un cadre budgétaire et comptable conforme au plan comptable des entreprises de l'ESS ;
- Faire produire des comptes annuels par un comptable ou un expert-comptable.

ARTICLE 9 – CONTROLE DE L'UTILISATION DE LA SUBVENTION

Le Département se réserve le droit de procéder à ses propres contrôles pour suivre et vérifier les dépenses effectuées au titre de l'action financée. Habit'Âme s'engage à se soumettre à tout contrôle sur pièces et sur place, effectuée par toute autorité mandatée par le Département/Région de Mayotte ou par ses propres agents.

Habit'Âme s'engage à faciliter l'accès à toutes les pièces justificatives des dépenses et à tout autre document dont la production serait jugée utile dans le cadre de ce contrôle.

Le Département se réserve le droit jusqu'au règlement final de la convention et dans un délai maximum de trois ans à compter de la date de clôture de la convention, de suivre et vérifier les dépenses effectuées au titre du programme aidé.

ARTICLE 10 – ENGAGEMENTS DU BÉNÉFICIAIRE

Le Bénéficiaire s'engage à associer le Département/Région de Mayotte lors de la

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

mise au point d'actions de communication et d'information du public (inauguration de l'installation, ...) et à mentionner dans tous les supports de communication le Conseil Départemental comme partenaire en apposant sur chaque support de communication produit son logo.

ARTICLE 11 – PIECES CONTRACTUELLES

Les pièces constitutives de la Convention de financement sont les suivantes :

- La présente Convention de financement
- Le détail de la répartition prévisionnelle des dépenses (annexe 1)

Fait à Mamoudzou le XXXX en 2 exemplaires originaux,

Pour le " Bénéficiaire" **Pour le " Département/Région de Mayotte"**

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Les dépenses prévisionnelles sont établies hors TVA.

Pour l'aide aux actions ponctuelles de communication, de formation et d'animation :

Détails des coûts exprimés en HTR (Hors taxes récupérables auprès du Trésor public)	**Coût total prévisionnel (en €)**	**Cout total réalisé**
Équipements / Investissements communication et sensibilisation	2 500 €	
Charges de fonctionnement (RH uniquement : animation et formations internes ou prestataire)	103 250 €	
Personnel dédié pour action de fédération et animation du réseau d'acteurs et mise en place de la tarification solidaire (collecte, sensibilisation, récompense ou gratification, monté en compétences technique, aménagement quartiers RHI avec matériaux innovants et concertation sociale)	42 750 €	
Personnel dédié aux actions de sensibilisation et collecte complémentaire	60 500 €	
Enveloppe dédiée à la gratification des déchets (tarification solidaire et bons chez les partenaires)	22 300 €	
TOTAL	**128 050 €**	

Pour l'aide à l'investissement :

Détails des coûts exprimés en HTR (Hors taxes récupérables auprès du Trésor public)	**Coût total prévisionnel**	**Coût Total réalisé**
Équipements / Investissements	662 149,50 €	
Aménagements et constructions	302 712,00 €	
Équipements process	137 077,50 €	
Équipements de transport	46 386,00 €	
Matériel informatique	11 016,00 €	
Logiciels et brevets	51 100,00 €	
Ingénierie	102 058,00 €	
Autre	11 800,00 €	
Autres dépenses de fonctionnement	66 855,00 €	
Prestations extérieures - Autres dépenses de sous traitance (études / honoraires, etc.)	53 355,00 €	

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Coûts de production à immobiliser	8 000,00 €	
Coût lié à la certification de contrôle des dépenses	5 500,00 €	
TOTAL	**729 004,50 €**	

PROJET

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

ADEME
AGENCE DE LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

DE MAYOTTE

Appel à projets « Économie Circulaire » Mayotte

Dossier de candidature

Session 2022

À destination des collectivités, associations et entreprises

ADEME Réunion / Mayotte

02 62 71 11 30
ademe.reunionmayotte@ademe.fr

Département de Mayotte

Anne MARJOUX
02 69 64 99 10 / 06 39 99 68 58
anne.marjoux@cg976.fr

À transmettre par voie électronique au plus tard :

- Session 1 : le 23 mai 2022 à 8h (heure de Mayotte)
- Session 2 : le 29 novembre 2022 à 8h (heure de Mayotte)

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Candidature : Fiche de présentation du porteur de projet

Raison sociale ou Nom : . Habit'Âme SARL

Forme juridique : . SARL de l'ESS

SIRET N°.911 305 860 00015 . Code APE : . 22.29B

Représenté par (signataire dûment habilité) : . Hannah DOMINIQUE

En qualité de : . Gérante

Adresse (siège social) : . 177 chemin Chef Géra, Tsararano

Commune : . Dembeni . Code postal : . 97660

Téléphone : . +33 6 03 25 52 00

Email : . contact.habitame@gmail.com

Site Internet : . En cours de réalisation. Réseaux sociaux en cours d'alimentation (FB, Linked'In, Instagram, Twitter)

Interlocuteur concernant le dossier :

Nom : . SEON . Prénom : . Nadine

Fonction : . Associée . Tel : . +33 6 69 52 58 40

Email : . contact.habitame@gmail.com

Typologie du projet :

(Cocher ci-dessous – plusieurs choix sont éventuellement possibles)

- ■ Volet 1 : Écologie Industrielle et Territoriale (EIT)
- ■ Volet 2 : Economie de la fonctionnalité (EF)
- ■ Volet 3 : Consommation responsable et éducation des citoyens à la consommation durable
- ☐ Volet 4 : Allongement de la durée d'usage (réemploi, réparation et réutilisation)
- ■ Volet 5 : Recyclage et valorisation (dont gestion et traitement des biodéchets)
- ☐ Volet 6 : Équipements divers sur la thématique des déchets

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Candidature : Modèle de fiche type récapitulative du projet

1. Intitulé du projet : implantation d'une structure de recyclage du plastique à Mayotte, de sensibilisation et de formation à ces métiers d'avenir, portés par une SCIC –SAS pour lutter contre l'habitat insalubre.

2. Contexte :

Résumé opérationnel

Habit'Âme est une société qui souhaite avant tout s'imposer par son éthique et ses valeurs et promouvoir un autre mode de vie, plus équitable, humain et solidaire.

Nous œuvrons à promouvoir la solidarité et l'entraide inhérentes à la culture mahoraise, et à renouer du lien social tout en améliorant les conditions de vie de la population (dépollution, lutte contre l'habitat insalubre, accès à la formation pour les publics éloignés de l'emploi ou n'ayant pas accès au système scolaire classique) et en faisant de Mayotte un modèle dans l'Océan Indien.

Habit'Âme aujourd'hui propose une solution innovante pour dépolluer l'île des déchets plastiques en permettant d'améliorer les conditions de logement de tous tout en formant à ces métiers d'avenir des publics éloignés de l'emploi et du système scolaire classique.

Nous souhaitons créer à Mayotte un lieu de recyclage et de réemploi des déchets plastiques jusqu'à 100 tonnes de plastique par an en pleine capacité.

Nous proposons in fine la fabrication de divers éléments à base de plastique recyclé, aussi bien des éléments d'ameublement (table, chaise, etc.) que des matériaux de construction et autres éléments pour la conception des bâtiments (revêtements, etc.). A terme, nous souhaitons concevoir une solution de logements modulables, fabriqués à base de plastique recyclé, accessibles à tous, à bas coût (entre 70% et 50% inférieur au coût de la construction actuelle), salubres, antisismiques et auto-constructibles. Nous souhaitons également rapidement évoluer en SCIC SAS.

Origine du projet

Le projet est né de la rencontre en 2021 de trois architectes engagés pour une île durable à Mayotte, d'un professeur d'histoire-géographie engagé dans la vie associative locale pour contribuer au développement de l'île et à l'orientation des jeunes, et d'une contrôleuse de gestion à la casquette économie sociale et solidaire tombée amoureuse de Mayotte en 2016 alors en mission de service civique auprès des enfants non scolarisés, indignée par le dénuement de l'époque en matière d'insertion et d'éducation de ces jeunes, et leurs conditions de vie insalubres.

Nous nous sommes retrouvés sur notre vision du territoire et notre volonté d'agir, d'impulser une nouvelle dynamique de développement éthique et solidaire.

Mayotte est dotée d'une biodiversité florissante qui en fait un territoire dépaysant où vit une population authentique. La manière d'habiter à Mayotte est liée à un climat de type tropical chaud, humide et maritime, mais il est également le reflet du fonctionnement social et culturel.

La situation préoccupante de l'augmentation considérable de la population atteint directement l'équilibre entre nature et culture qui fait la richesse de l'île. Depuis une trentaine d'années, les constructions à Mayotte sont particulièrement exposées à la destruction et aux transformations. Dans cette période très courte, la société mahoraise connait des mutations urbaines et sociales qui transforment radicalement l'organisation spatiale des villes et des villages et la physionomie des maisons. Alors sur des plages désertes donnant sur le lagon aux milles nuances de bleu, se forment des montagnes de détritus qui détruisent les mangroves et l'écosystème. Ce constat de décharges à ciel ouvert est accompagné par l'autodestruction des forêts avec le développement intensif de l'agriculture et de maisons en tôles regroupées dans des quartiers que l'on qualifie de bidonvilles où des familles et des enfants isolés vivent dans des conditions sanitaires désolantes. Loin d'être préservé, ce paradis terrestre et maritime est victime de l'inconscience humaine.

Aujourd'hui, aussi bien en tant qu'habitants de l'île, qu'acteurs du développement de Mayotte, nous souhaitons agir de manière collective et éthique en proposant une solution qui réponde aux trois constats suivants :

- Existence de bidonvilles, conditions de vie insalubre et étalement urbain non contrôlé et pollution galopante, menaçant le littoral et le lagon
- Manque de structure pour intégrer les jeunes et les former, couplé à un chômage de masse et des populations exclues de l'emploi
- Amoncellement des déchets et absence de solution efficace de collecte et de traitement local.

Le projet est donc né de l'envie de protéger Mayotte de l'autodestruction liée à l'activité humaine et de lutter contre la prolifération des bidonvilles, le logement insalubre et le manque d'offre de formations.

Notre projet consiste *in fine* à créer une entreprise de l'ESS Habit'Âme (SARL qui a vocation à évoluer en SCIC SAS) ayant pour objectif ultime la fabrication de logements en à base de plastique recyclé. Ces habitations auraient une dimension modulable selon des modèles prédéfinis et pourraient être des logements individuels aussi bien que collectifs (type HLM ou plus luxueux), abordables. Habit'Âme propose une mixité au niveau des postes, mixité sociale et intergénérationnelle en devenant structure d'insertion par l'activité économique. En partenariat avec les politiques publiques de développement local, il s'agirait également d'offrir une véritable vie de quartier et une mixité sociale au sein de ces « nouveaux quartiers ».

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

L'amélioration des conditions de vie passant également par l'équipement du bâtiment et son mode de conception, nous avons souhaité nous pencher sur de l'ameublement et de l'équipement à base de plastique recyclé. A chaque fois, nous souhaitons développer une gamme classique grand public accessible à tous et une gamme personnalisable, plus « haut de gamme » afin d'équilibrer le modèle économique et d'atteindre plusieurs marchés.
Les bénéfices générés par l'entreprise seront en partie reversés à l'association loi 1901 partenaire « Agape Maore », future école de production, créée pour septembre 2024 au plus tard, portée par Habit'Âme SCIC SAS et l'Union pour l'Enfance, ayant pour objectif de former les jeunes non scolarisés à ces métiers d'avenir.

Actuellement, nous sommes en phase de lancement. Nous espérons recevoir les machines d'ici la fin de l'année 2022 et commencer la production en février 2023. Les premiers recrutements sont envisagés sur janvier 2023.

3. Description

Description du produit ou service

Habit'Âme vous propose des objets divers et éléments fabriqués grâce aux déchets plastiques de Mayotte, recyclables à l'infini! Profitez d'objets performants, innovants et uniques tout en faisant un geste pour la planète, pour l'intégration, et contribuez au développement durable de Mayotte!

Nous vous proposons:
- des objets divers d'ameublement de toute gamme (chaises, chaises design, banc, table, étagères, étagères modulables, bureau, etc.)
- des éléments pour aménager la construction de votre logement ou de tout type de bâtiment (tuiles, claustras, panneaux, plans de travail, mosaïques, etc.)
- des petits objets divers (bijoux, cendriers, etc.)

A terme nous souhaitons vous proposer:
- des matériaux de construction pour logements modulables individuels et petits collectifs adaptés à vos besoin, auto-constructibles et aux normes RE2020, avec une conception la plus autonome possible ;
- des parpaings et briques à base de plastique recyclé;
- des briques de plastique
- des carreaux
- des revêtements de sol divers
- des objets du quotidien réutilisables la récupération des eaux de pluie.

Ces objets sont conçus entièrement à base de déchets plastiques, grâce à la technologie libre de droit Precious Plastic. Les déchets plastiques sont d'abord lavés, triés puis séchés avant d'être broyés puis fondus. Une fois fondus, on peut leur donner la forme que l'on souhaite grâce au moule conçu spécifiquement.

Ainsi, nous pouvons développer une gamme de produits sur mesure adaptés aux besoins de chacun.
La vente sur commande préalable est privilégiée. D'autres maquettes sont disponibles sur demande.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Produits et Services

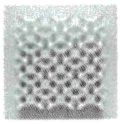
Nom	Description	Images
Claustras	réemploi de 18 KG de déchets plastiques par m²!	
Tuile	réemploi de 1.1 KG de déchet plastique par pièce!	
Mosaique	réemploi de 20 Kg de déchets plastiques par m²!	
Panneau	réemploi de 9 Kg de plastique par panneau	
chaise design	réemploi de 30 Kg de déchet plastique par pièce!	

Figure 1: exemple de produits fabriqués

Avancement du projet

Le projet se compose de deux grandes phases.
La première, celle que nous connaissons actuellement, est la phase de lancement et d'expertise. Nous avons pour cela recours à des machines de taille non industrielle mais faciles d'utilisation qui nous permettent de produire les éléments et objets cités ci-dessus en phase 1, tout en insérant des publics éloignés de l'emploi et en réalisant de la recherche et développement. Nous effectuons une veille sur l'avancement de projets similaires, qu'il s'agisse de la technologie Precious Plastic ou d'autres entreprises. Actuellement nous sommes vigilants sur ce qu'il se fait en Côte d'Ivoire, au Kenya et en Californie. Durant cette phase, nous établissons également des partenariats fondamentaux pour la suite et l'évolution de forme juridique.
Nous évoluerons de SARL à SCIC-SAS pour fédérer les acteurs et partenaires et préparer notre changement d'échelle (préalable requis pour la phase 2).
La phase 2 correspond au changement d'échelle, à l'industrialisation. Dans cette phase, nous maîtrisons les procédés de fabrication des logements et souhaitons passer à la phase de production. Cette phase peut résulter de la R&D interne ou de l'achat d'un brevet dans le cas où un projet pertinent verrait le jour en premier et serait transposable à Mayotte. Lors de cette phase, les machines initiales seront reversées à l'association Agape Maore, école de production loi 1901 qui verra le jour à ce moment-là. Le véhicule de livraison sera également mis à disposition.

	Responsable	ANNEE 2022-2023											
		mai 22	Juillet 22	sept. 22	oct. 22	nov 22.	déc. 22.	janv. 23	fév. 23	avril 23	sept. 23	oct. 23.	déc. 23
PHASE 1 : EXPERTISE ET LANCEMENT													
Recherche de partenaires financiers	Gérante Habit'âme												
Recherche et développement (lancement)	Habit'âme												
Demande de conventionnement IAE auprès de la DEETS	Habit'âme et DEETS												
Contractualisation avec les partenaires pour la collecte solidaire	Habit'âme												

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Mise en place de la collecte et des actions de sensibilisation des acteurs (dont les doukas et les relais)	Habit'âme SARL et partenaires													
Réception des premières machines	Fournisseurs + Habit'âme SARL													
Démarrage de la production	Habit'âme SARL													
Premier cycle de sensibilisation scolaires et établissements publics	Habit'Âme SARL													
Premier cycle de sensibilisation des acteurs du secteur privé.	Habit'Âme SARL & MayCo													
Mise sur le marché des premiers produits	Habit'Âme SARL													
Recherche des futurs membres du collège de la SCIC	Gérante													
Évolution en SCIC SAS	Habit'âme SARL + partenaires SCIC													
Création AGAPE Maore (école de production)	Habit'Âme SCIC-SAS + Union pour l'Enfance													
Lancement certification brique														
	Responsable	ANNEE 2024												
		Mois 1	Mois 2	Mois 3	Mois 4	Mois 5	Mois 6	Mois 7	Mois 8	Mois 9	Mois 10	Mois 11	Mois 12	
PHASE 2 : CHANGEMENT D'ECHELLE ET PRE - INDUSTRIALISATION														
Première rentrée scolaire pour l'association Agape Maore, école de production loi 1901	Habit'âme SARL													
Mise sur le marché des premiers matériaux de construction	SCIC Habit'âme													
Réponse aux marchés publics	SCIC Habit'âme + éventuels grooupements													
Recherche de partenaires pour la commercialisation	SCIC Habit'âme													
Tests complémentaires briques														

4. Objectifs et résultats attendus

Les objectifs sont multiples et regroupés autour des 3 axes fondateurs du projet :

1) Axe social – insertion - formation
- Taux d'insertion fort des publics exclus salariés en insertion (80% minimum)
- Embauche d'apprentis et de stagiaires pour les former à des métiers nouveaux et leur donner envie de travailler à Mayotte au service du développement de l'île
- Ouverture de l'école de production (qui sera portée par une association soutenue par Habit'Âme SCIC SAS et l'Union pour l'Enfance)

2) Dépollution de l'île
- Nous souhaitons réussir à revaloriser dès 2024 un minimum de 100 tonnes de plastique par an.
- Nos produits sont 100% recyclables (cycle infini)

3) Amélioration des conditions de logement
- Etant en phase 1 de développement, nous souhaitons élargir chaque année notre gamme de produit, en développant systématiquement un produit « tout public » accessible à tous et un produit « personnalisable » haut de gamme. Les matériaux de second œuvre seront produits dès l'été 2023 et les meubles et plan de travail ainsi que du mobilier urbain seront produits dès le premier trimestre 2023.
- La phase 2 acte le développement d'une large gamme de matériaux de second œuvre et la certification des briques.

Indirectement, une évolution des mentalités et des comportements est anticipée, les habitants de l'île

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

prenant conscience progressivement de l'importance de déposer les déchets dans un circuit de collecte et de revalorisation. De même, la tarification solidaire nous permet de projeter une amélioration des conditions de logement significative pour plus d'une centaine de logements par an les 2 premières années, et davantage les années suivantes (hors constructions via les logements). Nos indicateurs de suivi permettront d'évaluer annuellement cela. Cette évolution des mentalités va de paire avec les actions de sensibilisation que nous mènerons, aussi bien sur site (réception de scolaires, de salariés d'entreprises, etc.) que lors de la collecte solidaire, avec la formation et la sensibilisation d'acteurs relais bénévoles dans les quartiers (poste d'animation faisant l'objet d'une demande de financement).

Voici quelques indicateurs de suivi que nous projetons. L'impact social reste cependant difficilement mesurable en tant que tel car des effets indirects peuvent être générés et seront difficilement assimilables à ce projet seul. Toutefois, à l'échelle plus globale du département-région, nous espérons pouvoir établir des corrélations positives entre le développement de notre activité et :

- la réduction du taux de maladies liées à des conditions de vie insalubres
- l'augmentation du nombre de volontaires / participants à la construction par type d'habitation (phase 2)
- la réduction des tensions sociales.

En outre, toujours dans le but de mesurer l'impact social, nous souhaiterions connaître le type de formation ou études poursuivies ensuite par les jeunes et adultes et leur devenir après leur passage au sein de l'entreprise.

Objectif	Aide aux personnes éloignées de l'emploi	Accès au logement	Dépollution
Indicateur quantitatif	- nombre de mineurs ou majeur intégrés au dispositif sur l'année - nombre de mineurs/majeurs formés sur l'année - nombre de sorties positives (via enquêtes de suivi à 6 mois, 1 an, 2 ans) - nombre de contrats d'apprentissages signés en 5 ans / nombre de diplômes obtenus → Taux de diplômes obtenus pour les contrats d'apprentissage - nombre de projets similaires incubés dans d'autres territoires (autre forme de sortie positive, phase 2)	-cout de revient de chaque produit vendu - nombre d'éléments équipement / matériau de construction vendus - nombre de projets architecturaux intégrant nos matériaux - nombre de kits de meubles vendus - nombre de meubles haut de gamme vendus - nombre de logements initiaux vendus (hors extension) - nombre de bangas et dérivés (bangas +, etc.) vendus - nombre de bangas en tôle remplacés par des bangas écoconstruits - nombre de logements écoconstruits / nombre de logements autres - nombre de logements sociaux écologiques construits - taux d'occupation des logements Habit'Âme - nombre de logements construits en autonomie / nombre de logements construits en accompagnement	- tonne de plastique revalorisée - tonne de plastique collectée aux points de dépôts volontaires - tonne de plastique collectée auprès des délégataires - nombre d'actions de sensibilisation menées - quantité revalorisée de plastique par type de plastique. - Taux de réussite dans la revalorisation (Quantité plastique revalorisée / Quantité de plastique traitée)
Indicateur qualitatif	- Niveau de satisfaction des jeunes ou des personnels en insertion - niveau de satisfaction des employés[1] - niveau d'optimisme quant à la capacité à trouver un emploi	- Amélioration de la qualité de vie des bénéficiaires ? (enquêtes) - Ambiance générale et climat social (enquête / ressenti sur échantillon représentatif de la population de Mayotte)	- Ressenti à la baisse par la population du niveau de pollution de l'île ? (enquête) - Evolution des comportements (réductions des incivilités écologiques[2], réduction des décharges clandestines, etc.)

[1] Un questionnaire de satisfaction sera rempli par les salariés chaque année ou à chaque étape clé de leur carrière. Une boite à suggestion sera également mise à disposition dans l'entreprise.

[2] Exemple : jeter sa canette ou son déchet plastique par terre au lieu de la mettre à la poubelle / ne pas faire le tri sélectif / jeter son mégot de cigarette par terre / cracher par terre / ne pas ramasser ses déchets après des « voulés » [sortes de barbecues populaires, généralement au bord de la plage ou dans la forêt], etc.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

5. Description technique du projet (approvisionnement, exutoire, marché...)

Analyse d'opportunité

Notre entreprise propose un projet répondant à une triple problématique identifiée sur Mayotte.

Premièrement, la problématique de surpeuplement et les vides juridiques se fait sentir. En effet, avec 256 500 habitants en situation régulière recensés en 2017 selon l'INSEE, Mayotte est la région la plus densément peuplée de France après l'Ile de France (690hab/km^2). Les estimations officieuses chiffrent jusqu'à 370 000 habitants sur l'île, soit environ un tiers en situation irrégulière. Mayotte compte en outre plus de 5 000 enfants non scolarisés, très souvent livrés à eux-mêmes. Faute de place dans les établissements scolaires, certains se voient refuser l'accès à l'école dès 14 ans, au détriment des droits fondamentaux de l'enfant. Le Défenseur des Droits s'est saisi du manquement à l'obligation de formation jusqu'à 18 ans, et la France a été condamnée à plusieurs reprises.

Toutefois le problème demeure et ce malgré la multiplication des lieux de formation.

Le surpeuplement contraint la population à construire toujours plus. Les habitations de fortunes fleurissent illégalement sur des collines, au détriment de la sécurité, de la salubrité et de la végétation. Ces habitations insalubres et précaires formant les bidonvilles de Mayotte font l'objet de notre deuxième constat. Ces logements, souvent faits de tôles, sont faciles à construire comme à défaire et à très faible coût. Les habitations en tôle représentent 37% des maisons individuelles à Mayotte, soit environ 19 900 logements et plus d'un ménage sur trois selon l'INSEE en 2017. A cela s'ajoute une notion de confort supplémentaire : seuls 30% des logements en tôle bénéficient d'un revêtement au sol « en dur » (carrelage ou béton). Une ambiguïté liée au droit coutumier qui différenciait la propriété du terrain de celle du bâti. Cela rend difficile le contrôle des constructions qui jaillissent sans autorisation préalable. Une politique incitative au recensement a été initiée par les pouvoirs publics depuis 2004. En outre, ces habitations ne sont souvent pas référencées, d'où les nombreuses politiques publiques mises en place pour apporter des solutions de relogement d'urgence.

La pollution liée à la prolifération des déchets est enfin le dernier point sur lequel nous souhaitons nous positionner. C'est la clé de voute du projet, l'innovation technologique et la singularité technique, et le cœur économique au service du développement social. L'insalubrité est de notoriété régionale, faisant désormais de Mayotte ironiquement l'île aux parfums mais non plus du fait de l'Ylang-ylang ou de la vanille comme jadis. Au sein des bidonvilles notamment, mais également partout ailleurs sur le territoire, des montagnes de déchets plastiques s'amassent, provoquant la présence de maladies disparues sur le continent. Rappelons en outre que plus de 60% des logements ne répondent pas aux critères de confort standard, et plus de 28% n'ont pas d'eau courante. Décharges à ciel ouvert, monticules de déchets dans les bidonvilles, ou encore ruisseaux de plastiques qui envahissent les trottoirs, bouchent les égouts en temps de pluie et finissent dans le lagon. La pollution est un enjeu majeur sur le territoire, qui engrange d'autres problèmes de santé publique, et questionnent parfois la salubrité ou la potabilité de l'eau. Le ramassage et la gestion des déchets existent et le système devient de plus en plus performant au fil des années mais reste insuffisant au regard des besoins du territoire. Aujourd'hui, le SIDEVAM dans sa stratégie songe à la mise en place d'un système de consigne applicable au verre et aux canettes. C'est pourquoi nous souhaitons proposer une alternative aux déchets plastiques. Selon l'ADEME le plastique compose 11% des ordures ménagères résiduelles (OMR) à Mayotte, soit une estimation qui porte à 24Kg par an la quantité de déchet plastique par habitant. CITEO collecte et trie environ 40 Tonnes de plastique par an. En 2017, c'est ainsi « 6 270 tonnes de plastiques enfouies à Dzoumogné », s'agissant uniquement des OMR. Les gisements sont donc bien plus conséquents, en particulier les plastiques issus du BTP ou de l'automobile par exemple.

Question du gisement et de la collecte de la matière première

Les OMR et plastiques issus du tri sélectif :

Nous avons répondu à l'AMI CITEO pour proposer un projet de revalorisation des déchets plastiques et sommes lauréats du programme 1 avec MayCo notamment, sur la revalorisation du plastique. CITEO collecte entre 35 et 45 tonnes de plastique par an (type PET essentiellement). Le lauréat pourra donc bénéficier de la mise à disposition de ce gisement. Par ailleurs, les bornes de collecte abîmées ainsi que l'ensemble du parc qui va être remplacé par des bornes métalliques constituent un gisement complémentaire, tout comme les poubelles en plastique abîmées. Enfin, comme cité plus haut, la collecte triée représente une infime partie des déchets plastiques jetés à Mayotte. MayCo met par exemple sur le marché plus de 280 tonnes de plastique par an. Un partenariat avec le SIDEVAM et les différents acteurs présents sur le territoire chargés de la collecte (LVD environnement, CITEO, ENZO) est en cours de négociations pour pouvoir établir une stratégie de collecte complémentaire plus efficace. Notre projet propose de fait la réalisation d'une collecte solidaire sur le système du troc « plastique contre bon d'achat ou biens de première nécessité » grâce à un partenariat avec des acteurs locaux (producteurs, coopérative des doukas, etc.).
La stratégie de collecte de LVD environnement aujourd'hui porte ses fruits et vise à s'étendre sur le reste du territoire mahorais. Nous sommes donc en train de proposer les jalons d'une action future commune pour traiter ce gisement.
Notre collecte à nous est prévue à 500 Kg/mois soit 6 tonnes par an les trois premières années, et davantage lorsque nous serons plus structurés et connus sur le territoire. Nous pourrons déjà collecter le plastique des collations du collège de Doujani, dès réception de notre benne ou conteneur (qui fait l'objet d'une demande

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

de financement).

Les gisements autres, chez les professionnels :

Nous souhaitons collecter d'autres types de plastique dont les plastiques type PEHD, PVC, etc. issus du secteur du BTP ou de l'automobile. Ces plastiques ont des propriétés intéressantes pour le développement de notre gamme de produits. En pratique, très peu de ces déchets sont collectés et revalorisés. De plus, les professionnels doivent payer pour s'en débarrasser. Notre stratégie est donc de récupérer les plastiques des chantiers lors de démantèlement, en commençant par les chantiers orchestrés par nos deux cabinets d'architecte partenaires. Par la suite, notre communication ayant porté ses fruits, les autres acteurs majeurs du BTP et des réseaux (Vinci, Colas, SOGEA, EDM, etc.) nous mettront leurs gisements à disposition dans nos locaux ce qui leur évitera d'en payer l'évacuation hors territoire.

Il en est de même pour l'automobile où nous commencerons par les casses qui doivent payer pour évacuer le plastique. En nous déposant les gisements, cela leur reviendra moins cher. Enfin, nous adopterons la même stratégie une fois la filière de recyclage des déchets électroménagers et DEEI sera opérationnelle.

Autres détails

Nous travaillons avec la technologie Precious Plastic qui est libre d'utilisation. C'est une communauté internationale d'entraide et de recherche. Ainsi, nous pouvons nous appuyer gratuitement sur l'expertise du réseau et profiter de ses découvertes. Des briques sont actuellement à l'étude dans au moins trois centres métropolitains.
Nous serons par ailleurs capables par la suite de construire nos propres moules et nos propres machines, ce qui nous rendra indépendants des importations et permettra au modèle d'être réplicable et de développer plusieurs métiers au sein de l'école de production ou lors des parcours d'insertion.

Entreprise de l'ESS souhaitant évoluer en SCIC SAS avant 2024 (projet faisant une demande de financement de poste d'animation pour fédérer les acteurs), la gouvernance partagée est une de nos valeurs fondamentales. Elle est actuellement encadrée dans les statuts, sous surveillance d'un Conseil.

Le marché

Tendances

Nos marchés concernés sont tout ce qui a trait à l'ameublement, l'équipement de la maison et le BTP.
En tant qu'habitants de Mayotte, natifs ou non, nous constatons que se meubler coûte très cher et le prix n'est pas forcément gage de qualité et de longévité. Le climat impose de fortes contraintes.

Il en est de même pour tous les objets divers liés à l'équipement de la maison. Nous ne comptons pas sur Mayotte l'offre discount que l'on peut trouver en Métropole, ni une offre haut de gamme en terme de qualité, accessible à prix moyen.
L'absence de concept de meubles prêt à monter à grande échelle et à coût moyen est également un constat qui nous pousse à développer des solutions prêtes à construire soi-même, accessibles d'un point de vue financier à tous du fait d'une tarification solidaire.

Les projets d'urbanisme et de développement de logements innovants à forte valeur ajoutée environnementale sont un atout incontestable pour notre développement. Ils s'appuient de plus en plus sur un matériau durable de qualité et local, à l'image des projets en bambous, des logements de Tsoundzou 2 ou encore de l'Office de Tourisme de Petite Terre. Par nos produits issus de l'économie circulaire, nous souhaitons participer à cette dynamique d'économie durable. Cela va de pair avec la politique d'introduction de clauses sociales et environnementales dans les marchés publics qui encouragent notre projet, ainsi qu'avec l'augmentation des coûts des matières importées, étant la conséquence des crises actuelles de la Covid-19 et de la guerre en Ukraine). L'exemple du projet livré dans la Communauté d'Agglomération du Grand Nord de Mayotte (CAGNM) de logements « bruts » nous permet de nous positionner comme complémentaire en proposant l'aménagement intérieur (revêtement, sols, meubles) par exemple.

Enfin, des acteurs publics et privés tels que les collectivités, la DEAL, Action Logement, l'ADEME, CITEO, Vinci, etc. encouragent la R&D pour innover sur le réemploi et le recyclage des déchets. De plus, la BPI entreprend de proposer en 2022 des financements majeurs pour le développement de filières dans l'économie circulaire.

En ce sens, et en collaboration avec les autorités publiques, concernant la deuxième phase du projet, la vente de logements modulables sera conditionnée par la justification d'une maîtrise foncière ou par l'obtention de marchés publics spécifiques. Notre solution ne doit pas remplacer un bidonville par un autre, mais permet d'outiller les politiques publiques dans leurs actions de relogement et de lutte contre l'habitat précaire.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Clientèle cible et prix

Nous avons trois segments majeurs de clientèle :

- La Clientèle particulier:

Cette clientèle composée de la classe sociale aisée attirée par la marque et le luxe et de la classe sociale moyenne supérieure à la recherche d'un niveau de confort égal à la Métropole sont nos clients ciblés pour le haut de la gamme ameublement et les objets sur mesure et/ou design.
Par ailleurs, la paupérisation de la population la plus démunie, nous encourage à développer une deuxième gamme de produits, étant solidaire car à prix coutant ou à très faible marge.

- La Clientèle publique:

Nos clients sont guidés par les politiques publiques orientées développement durable et économie sociale et solidaire qui posent un climat favorable au développement du projet.
Les tensions sociales actuelles poussent par ailleurs au développement de projets solidaires et d'entre-aide comme le nôtre.
Enfin, la demande de logements sur l'île est conséquente conformément au programme de logements ambitieux de la SIM (plus de 5 000 logements sur 10 ans), ce qui encourage notre projet, en plus du besoin de construction d'une école par an.

- La Clientèle professionnelle:

Il s'agit des restaurateurs, des entreprises souhaitant se meubler et aménager leurs locaux ; comme des constructeurs contraints de plus en plus à construire de manière durable (clauses sociales et environnementales par ailleurs). Ce besoin est d'autant plus vérifié que nos cabinets associés d'architecture nous assureront des débouchés certains.

Le modèle de l'Office du Tourisme de Petite Terre, présentant un bardage en tuiles de plastiques recyclés issus de la communauté Precious Plastic est montré en exemple, ce qui conduit à l'incorporation par les cabinets d'architectes et les bureaux d'études de matières innovantes notamment issues du plastique.

Nos prix seront disponibles dans le catalogue de produits que nous mettrons prochainement en place. A titre indicatif, nous avons effectué nos prévisions de chiffre d'affaires sur les prix unitaires suivants (m^2 ou pièce).

Nom du produit/service	P.U. Moyen HT		
	An. 1	An. 2	An. 3
Tuile	5,00	5,00	5,00
Claustras	10,00	10,00	10,00
panneau	50,00	50,00	50,00
mosaique	80,00	80,00	80,00
chaise design	275,00	275,00	275,00
étagère bloc carré	12,50	12,50	12,50
étagère en kit	50,00	50,00	50,00
banc	25,00	25,00	25,00
bureau sur traiteau	60,00	60,00	60,00
bureau ou table luxe	250,00	250,00	250,00
plan de travail	25,00	25,00	25,00

Un système de remise sous forme de bon d'achat sera mis en place dès la première année pleine d'exploitation pour permettre une collecte solidaire du plastique sur le principe « une quantité X de

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

plastique rapportée c'est un bon d'achat de X €, valable contre des produits jugés en internes de première nécessité ou sur des produits Habit'Âme ». Une tarification dite solidaire est également à l'étude pour les biens estimés en interne comme étant nécessaires à l'amélioration des conditions de logement pour les plus démunis.

Concurrence

Nos concurrents sont les magasins de meubles et de décoration sur Mayotte. Toutefois, ils pourront surtout être des partenaires lorsque nous produirons suffisamment pour devenir un de leurs fournisseurs.
Au niveau du BTP, tous les grands acteurs de la construction sont par essence des concurrents. Nous souhaitons développer une stratégie de partenariat (en particulier en devenant SCIC-SAS), sans renier nos valeurs, permettant de placer nos produits via un partenariat dans le cadre de leur RSE. Enfin, les cabinets d'architectes associés au projet, forts d'une certaine notoriété sur le territoire, assurent des débouchés au sein de leurs marchés.

Nos concurrents directs sont donc les techniques innovantes et vertes de construction (BTC, bambous, bois, etc.) et projets potentiellement similaires (LVD environnement, MayCo). Nous nous positionnons dès lors en offre complémentaire à moindre coût, les besoins étant suffisamment grands sur l'île lorsqu'il s'agit de matériaux différents et en partenaire lorsqu'il s'agit du plastique (débouchés pour le broyat de LVD environnement par exemple). Concernant MayCo, nous souhaitons nous positionner en partenaires, c'est pourquoi une partie des postes pour lesquels nous faisons l'objet d'une demande de financement seront partagés entre nos deux entités, la même technologie étant utilisée et MayCo nous hébergeant les premières années (sauf imprévu).

La stratégie commerciale et marketing

Notre stratégie marketing n'est pas arrêtée à l'heure actuelle. Nous nous positionnons systématiquement sur deux marchés : le haut de gamme et un marché à destination des plus démunis pour leur offrir une solution avec le meilleur rapport qualité/prix possible (à prix coutant).
Notre image de marque est en cours de définition, mais nous souhaitons valoriser le caractère d'inclusion du projet et de solidarité qu'il défend. Notre éthique et nos valeurs sont définis dans une charte qui doit être présentée aux associés lors de la prochaine assemblée générale.
Nous sommes en train de créer un site internet, une page Facebook, Instagram, Twitter et LinkedIn afin d'augmenter notre visibilité et notre réseau de partenaires.

En termes de distribution, nous privilégions dans un premier temps la vente directe sur site et la production sur commande, en attendant de créer des partenariats avec des revendeurs, dont un acteur majeur de la vente de meubles installé à la Réunion et implanté à Mayotte.

Equipe

Au niveau de l'équipe en phase 1 nous comptons pour la partie opérationnelle :

- 1 gérante (1 ETP) : diplômée dans la gestion des structures de l'ESS (profil financier)
- 1 encadrant technique (1 ETP) : chômeur justifiant d'une expérience dans la mécanique ou un métier artisanal cohérent avec le projet, bilingue français / shimaorais et ayant le permis B.
- 1 CIP (1/2 ETP) : profil assistante sociale de préférence, qui maitrise l'outil informatique.
- 6 salariés en insertion, EI 26 heures (env. 4.5 ETP), salariés en insertion, motivation nécessaire. Pas d'autre prérequis si ce n'est la proximité géographique.

Pour la partie Recherche et Développement :

- 1 ingénieur responsable R&D (1 ETP), spécialisé dans la construction innovante ou la résistance des matériaux et les dérivés du pétrole.
- 1 technicien R&D (1 ETP), profil à définir en complémentarité de l'ingénieur, poste partagé avec MayCo
- 1 stagiaire type école d'ingénieur appliqué
- 1 apprenti, même profil ou profil en reconversion
- 3 mises à disposition partielle (2 heures / semaine), architectes

Fournisseurs

Notre solution 100% locale après importation des machines est rendue indépendante de tous les aléas liés aux importations (retard des conteneurs, augmentation des prix de transport, taxes liées aux importations, pénuries, etc.). Nos fournisseurs de matières sont donc les délégataires, CITEO, les casses automobiles et LVD environnement, ce dernier étant le seul à nous proposer une solution non gratuite ou rémunératrice.
Main d'œuvre : face à la difficulté conjoncturelle sur l'île pour embaucher des profils diplômés, nous souhaitons opter pour la montée en compétences des personnels recrutés, en particulier pour la production

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

et la recherche et développement. Pour cela nous sommes partenaires avec une plateforme de cours en ligne, ce qui permet de pallier l'absence de formations spécifiques sur Mayotte. En outre, un partenariat avec des structures disposant de ces ressources, type LVD environnement n'est pas exclu, en plus du partenariat avec MayCo.

Locaux et équipements

Investissements – équipement (hors local)

Nous avons besoin de machines importées de la Métropole (125 000 € TTC).
Une ligne de production complète est nécessaire, du lavage et séchage du plastique à sa transformation en passant par le broyage. Des conteneurs de stockage sont nécessaires également.
Enfin, du matériel informatique est indispensable dont un PC performant pour le design et la conception (PC/téléphone/copieur).

Autres investissements nécessaires au lancement de l'activité (hors local) :

Pour les déplacements et la mission de partenariat et de recensement des acteurs, un scooter (2 800€) est nécessaire pour la représentation et les relations avec les partenaires afin d'éviter les embouteillages, très importants pour rejoindre Mamoudzou, cœur économique de l'île. En effet, l'évolution en SCIC et le manque de notoriété de notre entreprise (jeune) impliquent un besoin important de déplacements pour nouer des partenariats, se déplacer dans le cadre de la prospection de terrain (en vue du changement d'échelle), aller à la rencontre des entrepreneurs innovants et visiter leurs techniques et leurs ateliers. Un rôle de représentation est également très important pour communiquer, se faire connaître et fédérer les acteurs. Ainsi, l'équipe fondatrice qui restera bénévole à l'exception du gérant indemnisé la première année, a besoin de ce moyen de locomotion pour poursuivre la phase de lancement de l'entreprise et poser les jalons d'une croissance pérenne. Un scooter, plus économique qu'une voiture en plus de ne pas subir les embouteillages est donc préférable. Nous avons budgétisé un 125 CC mais un 100 CC pourra éventuellement convenir si nous devons consentir un effort.

Un utilitaire (38 000 €) et un camion benne (67 000 €) sont nécessaires pour l'acheminement des déchets complémentaires aux dépôts et à la livraison éventuelle de matériel. Le camion benne n'intervient que dans un second temps mais la demande de financement doit être anticipée. En premier lieu, l'utilitaire permet l'acheminement des déchets que nous passerons collecter chez les partenaires (prestation payante) lorsque la livraison gratuite sur site de production n'est pas possible. La maitrise de l'outil véhicule permet de pouvoir être réactif lorsqu'un partenaire nous sollicite, la location de véhicule à Mayotte étant à flux tendu, nous arriverions trop tard (donc sacs poubelles déchirés par les animaux errants par exemple, collecte à recommencer, etc.). En outre, il nous assure la possibilité d'offrir la livraison de produits finis vers des revendeurs partenaires lorsque la production n'est pas écoulée sur commande, ainsi que proposer la livraison des éléments d'ameublement et d'équipement.
Le camion benne intervient dans un second temps car plus coûteux. Il permet de collecter les déchets dans les points de dépôt solidaires et les lieux aménagés dans les futures déchèteries. En outre, étant 4*4 il permettra la collecte solidaire itinérante, pour les actions de sensibilisation et la collecte dans des coins très pollués et peu accessibles. Un permis B suffit, ce qui est pour nous indispensable.
Le véhicule utilitaire sera par la suite reversé à l'association Agape Maore, école de production. Les conditions de cette mise à disposition le cas échéant seront définies en accord avec les pouvoirs publics et les financeurs dudit véhicule.

Un groupe électrogène est indispensable pour palier d''éventuelles fluctuations de courant ou coupures (environ 15 000 €), en attendant d'installer une solution solaire lorsque nous aurons nos locaux. En effet, les machines doivent être en mesure de produire chaque fois que nécessaire. Un courant variable trop fréquent provoque une usure accélérée des machines et une coupure, bien que de moins en moins fréquente à Mayotte peut être néfaste pour l'installation dans son ensemble et nécessite de nombreuses précautions pour la remise en fonctionnement générant un retard dans la production. Par ailleurs, les tensions géopolitiques actuelles bien qu'épargnant Mayotte pour l'instant, peuvent nous laisser craindre un repli sur l'énergie électrique donc l'accentuation des risques de coupure ou variations. Là aussi, nous prendrons le temps de choisir le meilleur rapport qualité/prix possible pour l'utilisation que nous ferons de ce groupe électrogène.

Du mobilier est également nécessaire. Nous procèderons en priorité à des dons dans l'attente de pouvoir immobiliser notre production.

Besoins de stockage et espace

Nous avons besoin au minimum de 2 conteneurs de stockage ou bennes. Le premier pour stocker les éléments triés et lavés, ainsi que d'un autre côté le petit stock ; le second pour stocker la matière première séchée, surtout en prévision de la saison des pluies.
Un troisième (conteneur ou benne en fonction des facilités logistiques) permettra de récupérer les déchets plastiques du collège de Doujani puis un autre d'un autre établissement, etc.
Nos locaux pour la production doivent être de 75 m² minimum en phase 1 avec un système de ventilation spécifique pour ne pas rejeter de fumées toxiques dans l'atmosphère.

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Les locaux sont notre plus grande problématique. Une potentielle demande de financement pour les locaux a été évoquée auprès du FDS mais ne constitue pas notre préférence car nous ne possédons pas de foncier.
A défaut de posséder un terrain ou de bénéficier d'une mise à disposition d'un terrain, nous privilégions une location de terrain sur laquelle nous construisons de manière modulaire après avoir viabilisé l'installation.
A date, nous sommes en cours de négociations avec MayCo pour bénéficier d'un hébergement au sein de leur structure et de pouvoir construire en modulaire sur le terrain extérieur. Cela sécurisera l'activité pour les premières années.
Nous continuons donc notre recherche en vue d'une installation à terme sur la zone d'activité de Dembéni actuellement en construction. C'est également une des raisons pour laquelle nous choisissons du modulaire, ce qui nous permettra de nous installer sur n'importe quel terrain dont nous aurons la jouissance, et de déplacer nos locaux si un jour nous accédons à la propriété.

Horaires :
Les salariés en insertion travailleront 26 heures par semaine et les salariés permanents travailleront 35 heures par semaine. Nos horaires prévues sont 8h-12h / 13h-16h du lundi au vendredi, sauf pour les salariés en insertion qui travaillerons 5 heures par jour et 4 heures le vendredi, ou 4 jours par semaine en fonction des besoins, le planning étant arrêté un mois à l'avance.

La forme juridique et la répartition du capital

Nous sommes une SARL de l'ESS regroupant plus de 50 associés dont les 5 porteurs de projets, le Directeur général de l'Union pour l'Enfance et deux cabinets d'architecte en plus d'acteurs mahorais investi sur le territoire. Nos associés présentent de multiples compétences et sont situés partout dans le monde.
Seule la première gérante détient 25% des parts. Tous les autres associés en détiennent moins.
Nos statuts encadrent les salaires et la répartition des bénéfices de manière éthique, conformément à nos valeurs et veillent à ce que la recherche du profit ne soit pas notre objectif principal. Nous cherchons une rentabilité économique pour réinvestir les profits dans des projets sociaux et dans l'auto-financement.
Cette SARL a vocation à demander le label ESUS d'une part puis à évoluer en SCIC SAS afin de fédérer davantage d'acteurs de la sphère économique et de faciliter l'accès aux ressources en vue de la phase deux de développement.

6. Localisation du projet

Le projet inclut tout le territoire de Mayotte. Physiquement le siège social est établi à Dembéni, emplacement intéressant pour sa géolocalisation, la facilité d'accès, le développement à venir de la zone et la proximité avec l'université.

Notre site de production sera implanté là où des locaux nous serons mis à disposition. Un accord avec MayCo à Longoni est en cours de rédaction, nous restons ouverts à d'autres possibilités. Concernant MayCo, nous travaillerons conjointement sur la recherche et développement dans la mesure où nous utilisons la même technologie et que nous souhaitons contribuer au développement de Mayotte.

7. Budget prévisionnel (estimation des coûts du projet par grandes catégories, les devis seront à joindre obligatoirement dans le dossier de demande d'aide)

Concrètement, la demande d'aide porte sur :
- La masse salariale (montants annuels, renouvelés pendant trois ans) pour les 3 volets :
 - Volet 1 : 1 ETP chargé de mission mise en œuvre du programme de transformation juridique (passage de la SARL en SCIC SAS) fédération des acteurs et de l'animation du réseau de la SCIC SAS pour créer un écosystème autour du projet, une véritable dynamique de territoire et développer des synergies entre acteurs. (34 500€).
 - Année 1 = 50% recherche et fédération d'acteurs, communication pour faire connaitre le projet et ses forces pour aboutir à la création d'un véritable écosystème local / 30% animation de ce réseau et 20% formation (sensibilisation statut de SCIC, intérêt de développer des systèmes d'économie circulaire et de proximité, etc.).
 - Années 2 et 3 : 70% animation et formation à la mise en place d'un écosystème favorisant la réduction des déchets et le développement durable [dont la collecte mutualisée des déchets plastiques] / 30% développement de la SCIC et du réseau d'acteurs, représentation.
 - Volet 2 : 1/2 ETP chargé de mission économie de la fonctionnalité, commercialisation et sensibilisation. Ses missions seront des actions de sensibilisation et de formation des publics, en particulier des acteurs relais majeurs lors de la collecte solidaire et des scolaires. Cet ETP comprendra également une dimension « R&D et vulgarisation » pour contribuer au développement et à la commercialisation de nos produits recyclables à l'infini.
 - Volet 3 : 1 ETP chargé de la formation et de l'éducation de relais stratégiques, en particulier lors des actions de collecte solidaire pour éduquer aux changements de comportement. Actions de sensibilisation auprès des scolaires et des citoyens. Cette action pourra être partagée avec MayCo en ce qui concerne l'accueil des différents publics sur site pour des

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

actions de sensibilisation et de formation.
 - Postes de production et de recherche et développement, dont encadrement et formation à la transmission du savoir-faire.
- Coûts de formation et communication externe liées aux projets financés
- Coûts d'investissements liés à ces postes (essentiellement Volet 5 mais nécessaires aux missions des volets 1 à 3) :
 - Ligne complète de production (du lavage au moulage)
 - Moyens de transport pour les différents emplois et missions exposées (véhicule utilitaire, collecte et scooter)
 - Groupe électrogène
 - Conteneurs pour stockage et collecte (ou benne en fonction des possibilités logistiques)
 - Matériel informatique
 - Mobilier
 - Etude de faisabilité
 - Etudes externes (immobilisables)
- Frais de fonctionnement (charges courantes, frais d'expertise et d'accompagnement, etc.).

Type de dépenses (ex : fonctionnement, étude, animation, communication, investissement...)	Détail des postes de dépenses (ex : réalisation d'un outil de communication ou de sensibilisation, réalisation d'un diagnostic ou d'une étude, détail des équipements...)	HT / TTC / Net	Total des dépenses (€)
Etude de faisabilité	Etudes externe évaluant les gisements sur Mayotte et validant le projet de revalorisation présenté.	62500 € Net	62 500 €
Investissement	Ligne de production (Machines + groupe électrogène + transpalette + acheminement et mise en fonctionnement)	109 822 € HT / 125 916 € TTC (octroi de mer)	122 916 €
Communication	Communication administrative officielle (publications) + Communication de lancement du projet	5 500 €	5 500 €
Etudes – Investissement	Etudes liées à la R&D (certifications). Dépenses par tranches ayant vocation à être répétées annuellement et à augmenter jusqu'à la certification finale. Ici, coût année 1.	25 400 €	25 400 €
Investissement	Véhicules pour mission SCIC – SAS (scooter)	2 799 €	2 799 €
Investissement	Véhicules pour actions de sensibilisation	63 000 €	63 000 €
Investissement	Conteneurs pour actions de sensibilisation	4 500 € *2 = 9 000 €	9 000 €
Fonctionnement	Charges liées aux déplacements et réception (sensibilisation dont venue de scolaires sur site, animation, collecte) – Plus déplacement en Métropole si nécessaire pour la formation, la promotion des actions et la réplication du modèle (1 par an)	9 500 € 2 500 €	12 000 €
Fonctionnement	Charges liées aux déplacements et réception (ETP mission SCIC SAS) – Plus déplacement en Métropole si nécessaire pour rendre des comptes aux partenaires métropolitain et pour des formations (max. 2 par an)	4 000 € 4 000 €	8 000 €
Fonctionnement (charge annuelle sur 3 ans)	Charges liées à un 1 ETP chargé des actions de sensibilisation et de formation du grand public lors de la collecte solidaire et d'intermédiaires de quartier, interventions auprès des scolaires, et des citoyens adultes	34 500 €	34 500 €
Fonctionnement (charge annuelle sur 2 ans)	Charges liée au ½ ETP chargé du programme « étude de fonctionnalité et commercialisation »	17 000 €	17 000 €
Fonctionnement (charge annuelle sur 3 ans)	Charges liées à un ETP chargé du passage de la SARL en SCIC SAS et de la fédération des acteurs et de l'animation du réseau de la SCIC SAS	34 500 €	34 500 €

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Investissement	Investissement nécessaire au lancement de l'activité (téléphone, PC, imprimante, mobiliers, frais d'installation) Dont quote-part liée aux postes d'animation	18 000 € 4 000 €	18 000 €
Fonctionnement	Fonctionnement courant Dont quote-part liée aux postes d'animation	22 660 € 4 800 €	22 660 €
Investissement	Aménagement des locaux et construction	55 000 €	55 000 €
Fonctionnement	Salaires production + R&D (dont personnel en insertion) [hors gérant]	224 000 €	224 000 €
Fonctionnement	Salaire gérant année 1 (doubler année 2 puis augmenter en fonction des possibilités jusqu'à 3 000 € net maximum)	14 000 €	14 000 €
Formation / Communication	Dépenses externes liées aux actions de communication et de formation dans le cadre des projets financés	30 000 €	30 000€
	Total		760 955 €

8. Plan de financement prévisionnel

Financeurs	Montants en €
ADEME / Département	275 255
ADEME (autre AAP)	12 700
Département (autres AAP)	10 000
Etat	46 000
Préfecture	2 000
Autofinancement en fonds propre	23 000
Prêt	120 000
Crédit-bail	15 000
Action Logement	190 000
CITEO	50 000
Total Energies	7 000
Financement participatif	10 000
Total	760 955 €

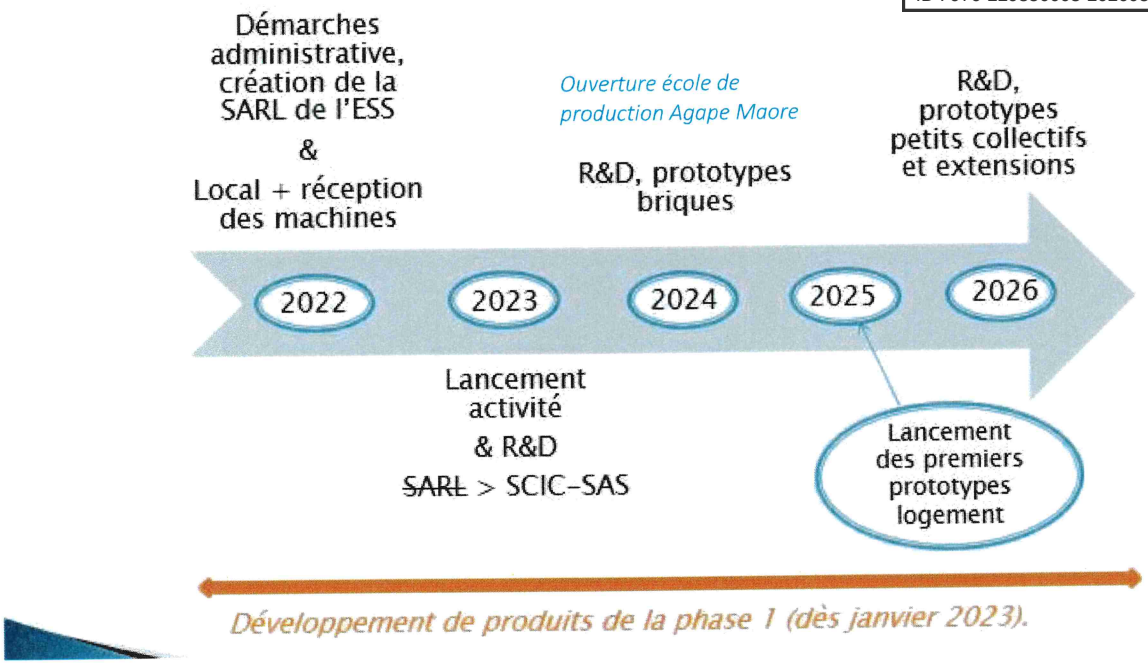
9. Calendrier prévisionnel de réalisation du projet (par grandes étapes)

Calendrier prévisionnel simplifié :

Schématiquement, le calendrier attendu est le suivant :

Envoyé en préfecture le 09/06/2026
Reçu en préfecture le 09/06/2026
Publié le
ID : 976-229850003-20260526-DL2605260108-DE

Objectifs 2022 – 2026



10. Autres informations relatives au projet que vous estimez utiles pour compléter cette présentation (suite du projet envisagée, état des lieux antérieur…)

Perspectives de pérennisation

Notre modèle économique qui est celui d'une start-up de l'industrie nécessite un fort soutien financier les premières années afin de pouvoir soutenir la recherche et pérenniser l'innovation. Ainsi, nos trois premières années d'activité pleine ne sont pas estimées rentables sur le plan économique, les retombées commerciales étant trop faibles et le niveau de production pas assez optimisé. Cette rentabilité est croissante, devenant nulle la troisième année avant de générer des profits.
Ces profits seront d'autant plus élevés que les produits nouveaux auront convaincu les différents acheteurs potentiels (collectivités, acteurs du BTP, grand public grâce aux projets expérimentaux). Par ailleurs, dès la mise sur le marché des logements, notre chiffre d'affaires connaitra une progression exponentielle assurant une rentabilité suffisante malgré les coûts d'investissement générés, pour alimenter l'auto-financement (CAF), les réserves statutaires et la quote-part de soutien à l'école de production.

Hors soutien lié à l'activité d'insertion des publics fragiles, notre activité ne nécessitera plus de besoin de financements extérieurs réguliers.

A titre indicatif, outre les besoins d'ameublement et de rénovation des locaux et logements, la SIM et Action Logement ont des projets de construction ambitieux sur la prochaine décennie (plus de 5 000 logements). Nous souhaitons nous positionner sur ces marchés et proposer nos matériaux de construction, nos meubles et/ou nos solutions de logement en fonction du calendrier et des besoins, ce qui assurerait des retombées économiques certaines en plus des marchés obtenus via les cabinets d'architectes partenaires. Les appels à manifestation d'intérêt et autres dispositifs expérimentaux portés par la DEAL ou l'EPFAM sont des débouchés fondamentaux pour nous dans la mesure où ils nous permettraient de nous positionner avant d'obtenir les certifications nécessaires inhérentes à la mise sur le marché de matériaux nouveaux de construction pour des logements. Enfin, parmi les autres marchés identifiés, le besoin de construction d'une école par an et d'agrandissement des locaux de type « pré-fabriqués » actuellement sont des pistes envisagées.